

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
1.	Albanie	LULI ET AUTRES (64480/09) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : février 2024	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours à cet égard	Art. 6§1 et article 13, article 6, Art. 1 Protocole n°1
2.	Albanie	STRAZIMIRI (34602/16) définitif le : 21/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : janvier et avril 2024	Traitement inhumain et dégradant d'une personne souffrant de problèmes de santé mentale en raison de mauvaises conditions de vie et de l'absence de thérapie adéquate ; détention illégale dans une institution (pénitentiaire) inadéquate sans traitement psychiatrique approprié ; absence d'examen rapide des procédures de détention ; absence de droit à une indemnisation pour détention illégale	Article 3, article 5§§1, 4 et 5
3.	Albanie	SHARXHI ET AUTRES (10613/16) définitif le : 28/05/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Plusieurs violations en raison de la démolition d'un immeuble dans lequel les requérants possédaient des appartements et des locaux commerciaux dans une ville côtière, au mépris d'une ordonnance provisoire du tribunal interdisant aux autorités de prendre toute mesure susceptible de porter atteinte aux droits de propriété des requérants	Article 6§1, article 1 du Protocole n° 1, articles 8 et 13
4.	Albanie	X ET AUTRES (73548/17) définitif le : 31/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juin 2023	Discrimination des élèves dans une école albanaise en raison des retards et de la non-application de mesures de déségrégation appropriées	Article 1 du Protocole n° 12
5.	Arménie	ASHOT HARUTYUNYAN (34334/04) définitif le : 15/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : avril 2024	Insuffisance des soins médicaux en détention ; défaut de protection de la vie d'un détenu gravement malade	Article 2, Article 3
6.	Arménie	CHIRAGOV et autres (13216/05) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (septembre 2023) Dernières informations reçues : novembre 2022	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh, d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'art. 1 du Protocole n° 1, art. 8, 13
7.	Arménie	MURADYAN (11275/07) Définitif le : 24/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Absence d'enquête effective sur le décès des fils des requérants et défaillance des autorités de fournir une explication plausible à cet égard	Article 2

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
8.	Arménie	Groupe MUSHEGH SAGHATELYAN (23086/08) Définitif le : 20/12/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Mauvais traitements par la police et absence de toute enquête officielle ; traitement dégradant en raison des conditions de détention dans la maison d'arrêt ; détention illégale ; procès pénaux inéquitables ; dispersion disproportionnés et injustifiés de la manifestation pacifique ; licenciement sans motif d'un fonctionnaire à la suite de sa participation à la manifestation de l'opposition ; absence de recours interne effectif pour les griefs au titre de l'article 11	Article 3, Article 5 §§1, 3, 4, Article 6§1, Article 11, Article 13
9.	Arménie	Groupe VIRABYAN (40094/05) définitif le : 02/01/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2024	Mauvais traitements, torture et mort en garde à vue ainsi que le meurtre du frère du requérant lors de l'opération d'arrestation et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 14, Article 6 §§1,3(c), Article 6§2
10.	Arménie	OGANEZOVA (71367/12) définitif le : 17/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Manque de protection contre les attaques homophobes et les discours de haine ; manquement de mener une enquête effective ; absence de mécanisme de droit pénal national effectif pour enquêter sur les plaintes de discrimination	Article 3 combiné avec Article 14
11.	Azerbaïdjan	GAFGAZ MAMMADOV (60259/11) définitif le : 14/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Dispersion de manifestations et arrestation de manifestants	Article 5, Article 6 § 1, Article 6 § 3, Article 11, Article 34
12.	Azerbaïdjan	Groupe HUMBATOV (13652/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : février 2013	Non-exécution de décisions de justice définitives (autres droits liés au respect des biens)	Article 1 Protocole N°1, Article 6
13.	Azerbaïdjan	Groupe INSANOV (16133/08) définitif le : 14/06/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : août 2023	Procédures pénales et civiles inéquitables ; conditions de détention inhumaines et dégradantes	Articles 3 et 6
14.	Azerbaïdjan	Groupe KHADIJA ISMAYILOVA (65286/13) définitif le : 10/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Violations des droits au respect de la vie privée et de la réputation ainsi qu'à la liberté d'expression	Articles 8 et 10

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
15.	Azerbaïdjan	Groupe MAHMUDOVO et AGAZADE (35877/04) définitif le : 18/03/STAR9 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : septembre 2022	Violation du droit à la liberté d'expression, application arbitraire de la loi sur la diffamation	Article 6 § 1, Article 6 § 2, Article 10
16.	Azerbaïdjan	MAKUCHYAN AND MINASYAN (17247/13) définitif le : 12/10/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : avril 2023	mesures prises par les autorités à l'égard de l' auteur d'un crime de haine extrêmement cruel, qui lui ont de fait accordé l'impunité et avaient un lien avec l'appartenance ethnique arménienne de ses victimes	Article 2 (procédural), Article 14+2
17.	Azerbaïdjan	Groupe MAMMADLI (47145/14) définitif le : 19/07/2018 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Emprisonnement pour d'autres raisons que celles autorisées par l'article 5	Article 5, Article 6§2, Article 8, Article 18, Article 3, Article 34, Article 10, Article 13, Article 1 du Protocole n°1
18.	Azerbaïdjan	groupe MIRZAYEV (50187/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Non-exécution de décisions de justice définitives ordonnant l'éviction de personnes déplacées internes (IDP) qui occupaient de manière illégale les appartements des requérants	Art. 6§1 et Art. 1 Protocole n°1
19.	Azerbaïdjan	Groupe MURADOVA (22684/05) définitif le : 02/07/2009 Groupe MAMMADOV (JALALOGU) (34445/04) définitif le : 11/04/2007 Groupe MIKAYIL MAMMADOV (4762/05) définitif le : 17/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483(décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Usage excessif de la force par forces de sécurité et défaut d'enquêtes effectives	Articles 2 3, 5§1, 6§1, 10, 11, 13 et 34
20.	Azerbaïdjan	MUSHFIG MAMMADOV ET AUTRES (14604/08) définitif le : 17/01/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Les poursuites pénales des requérants en raison de leur refus d'effectuer le service militaire résultantes de l'absence d'un système de service de remplacement pour objecteurs de conscience	Article 9

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
21.	Azerbaïdjan	Groupe NAMAT ALIYEV (18705/06) définitif le : 08/07/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Différentes irrégularités dans le cadre des élections parlementaires de 2005 et 2010 et absence de garanties contre l'arbitraire	Article 3 du Protocole n°1, Article 34
22.	Azerbaïdjan	Groupe NAMAZOV (74354/13) définitif le : 30/05/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2024	Violation du droit au respect de la vie privée et du droit à un procès équitable en raison de la radiation des avocats du barreau	Articles 6 et 8
23.	Azerbaïdjan	RELIGIOUS COMMUNITY OF JEHOVAH'S WITNESSES (52884/09) définitif le : 20/06/2020 NASIROV ET AUTRES (58717/10) définitif le : 20/06/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2022	Violation du droit à la liberté et à la sûreté, la liberté de religion et la liberté d'expression	Articles 5, 9 et 10
24.	Azerbaïdjan	SARGSYAN (40167/06) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (septembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2022	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'article 1 du Protocole n° 1, articles 8, 13
25.	Azerbaïdjan	Shenturk et autres (41326/17) définitif le : 10/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Transfert extrajudiciaire des requérants de l'Azerbaïdjan vers la Turquie et du déni de garanties effectives de protection contre le refoulement arbitraire	Articles 3 et 5
26.	Azerbaïdjan	TARVERDIYEV (33343/03) définitif le : 26/10/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2008	Non-exécution ou des retards dans l'exécution de décisions de justice définitives	Article 1 du Protocole n°1, Art. 6§1
27.	Belgique	Groupe BELL (44826/05) définitif le : 06/04/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : Avril 2024	Durée excessive des procédures civiles et pénales	Article 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
28.	Belgique	Groupe L.B. (22831/08+) / W.D. (73548/13) définitif le : 02/01/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : Juin 2023	Problème structurel concernant la prise en charge inadaptée de personnes ayant des problèmes de santé mentale (internées) en milieu carcéral Arrêt pilote W.D (73548/13), définitif le 06/12/2016 : la Cour accorde un délai de 2 ans pour remédier au problème structurel	Articles 3, 5§1, 5§4 et 3+13
29.	Belgique	Groupe VASILESCU (64682/12+) définitif le : 20/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : Juin 2023	Problèmes structurels de surpopulation, d'hygiène et de vétusté dans les prisons + absence de recours effectif (indication article 46 sur les articles 3 et 13)	Article 3
30.	Belgique	Groupe MUGEMANGANGO (310/15) définitif le : 10/07/2020 Problème structurel et complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Garanties procédurales inadéquates, en particulier d'impartialité, et insuffisantes afin d'assurer un examen effectif des recours sur les résultats des élections	Articles 3 du Protocole n°1 et 13
31.	Belgique	CAMARA (49255/22) définitif le : 18/10/2023	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Avril 2024	Problème structurel d'inexécution de décisions de justice ordonnant aux autorités d'octroyer une assistance matérielle ou un hébergement à des demandeurs d'asile	Article 6 § 1 ^{er}
32.	Bosnie-Herzégovine	Groupe SEJDIC et FINCI (27996/06) définitif le : 22/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Discrimination fondée sur des considérations ethniques en raison de l'inéligibilité de personnes non-affiliées à l'un des « peuples constituants » (bosniaques, croates ou serbes) à se porter candidat aux élections de la Chambre des Peuples (chambre haute du Parlement) et à la Présidence	Article 14, Article 1 du Protocole n°12
33.	Bulgarie	Anatoliy Marinov (26081/17) définitif le : 15/05/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues: novembre 2022	Interdiction de voter imposée automatiquement à toute personne sous curatelle sur la base d'une disposition constitutionnelle et non accompagnée de garanties adéquates	Article 3 du Protocole n°1
34.	Bulgarie	EKIMDZHIEV AND OTHERS (70078/12) définitif le: 11/01/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Garanties insuffisantes contre l'usage arbitraire des pouvoirs accordés par la loi en matière de moyens de surveillance spéciaux ; absence de recours effectif	Articles 8 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
35.	Bulgarie	Groupe EGLISE ORTHODOXE VIEILLE-CALENDARISTE DE BULGARIE ET AUTRES (56751/13) définitif le : 20/04/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : septembre 2023 et janvier 2024	Refus injustifiés d'enregistrer les organisations requérantes au motif que ces organisations religieuses avaient les mêmes croyances ou pratiques que l'Eglise orthodoxe bulgare ou que les noms choisis par les églises requérantes étaient similaires au nom de l'Eglise orthodoxe bulgare	Articles 9 and 13
36.	Bulgarie	Groupe C.G. et autres (1365/07) définitif le : 24/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : juin 2022 et janvier 2023	Défaillances dans le contrôle judiciaire des expulsions et éloignement d'étrangers pour motif de sécurité nationale	Articles 8 et 13
37.	Bulgarie	KULINSKI ET SABEV (n°63849/09) définitif le : 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Interdiction constitutionnelle de voter frappant automatiquement les condamnés purgeant une peine de prison	Article 3 du Protocole n°1
38.	Bulgarie	Banque internationale pour le commerce et le développement AD et autres (7031/05) définitif le : 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Iniquité de la procédure relative au retrait de la licence de la banque requérante et à son insolvabilité ; décisions du parquet affectant la direction de la banque non entourées de garanties contre l'arbitraire ; gel des comptes de deux requérants individuels non entouré de garanties	Article 6 § 1 et 1 du Protocole n°1
39.	Bulgarie	I.G.D. (70139/14) définitif le : 07/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de contrôle judiciaire périodique du placement en internat fermé ; violation du droit à la vie privée et familiale en raison d'un placement prolongé en internat fermé, sans évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant ni mesures visant à faciliter la réunification familiale	Articles 5 § 4, 8 et 13
40.	Bulgarie	Groupe KEHAYOV + NESHKOV et autres (41035/98) définitifs le : 18/04/2005, 27/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2024	Mauvaises conditions de détention dans les prisons et centres de détention provisoire ; absence de recours préventif et compensatoire effectifs	Articles 3, 5, 6 §1 et 3(e), 8 et 13
41.	Bulgarie	LYUBOMIR POPOV GROUP/SIVOVA ET KOLEVA GROUP/MUTISHEV ET AUTRES/TOMOV ET NIKOLOVA (69855/01, 30383/03, 18967/03, 50506/09) définitif le : 07/04/2010, 04/06/2012, 03/03/2010 et 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : décembre 2022, janvier, mars, avril et mai 2023	Retards injustifiés dans l'exécution de jugements et de décisions administratives concernant la restitution de terres agricoles nationalisées pendant la période communiste ou leur indemnisation. Privation de propriété en violation du principe de sécurité juridique et sans aucune compensation, sur la base de la législation sur la restitution	Article 1 du Protocole no. 1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
42.	Bulgarie	MIROSLAVA TODOROVA (40072/13) définitif le : 19/01/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Procédure disciplinaire à l'encontre d'une juge, qui était présidente de la principale association professionnelle de juges en Bulgarie à l'époque des faits, et sanctions prises à son encontre dans le cadre de cette procédure par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui constituaient des représailles aux critiques formulées par la requérante à l'encontre du CSM et de l'exécutif, et s'analysaient en une ingérence dans l'exercice de son droit à la liberté d'expression qui n'était pas « nécessaire dans une société démocratique »	Article 10 et article 18 ensemble avec l'article 10
43.	Bulgarie	NENCHEVA et autres (48609/06) définitif le : 18/09/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : février 2023	Absence de mesures rapides et suffisantes afin de prévenir les décès d'enfants placés dans une institution pendant la grave crise économique et sociale de 1996-1997 ; absence d'enquête rapide et effective sur ces décès	Article 2
44.	Bulgarie	PAKETOVA et autres (17808/19) définitif le : 11/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2023	L'impossibilité pour les requérants, ressortissants bulgares d'origine ethnique rom, de jouir pacifiquement de leur vie privée et familiale et de leur domicile, en raison de l'omission des autorités de leur fournir la protection requise en relation avec les manifestations de la population locale contre les habitants roms du village ; il en est résulté une situation dans laquelle tous les requérants ont été chassés de leur domicile, sans qu'il y ait eu de conséquences juridiques	Article 8 combiné avec l'article 14
45.	Bulgarie	Groupe S.Z./KOLEVI (29263/12, 1108/02) définitifs les : 03/06/2015 et 05/02/2010 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : janvier et avril 2024	Problème systémique d'absence d'une enquête pénale effective pour viol, séquestration et incitation à la prostitution commis par des particuliers	Article 3
46.	Bulgarie	Groupe STANEV (36760/06) définitif le : 17/01/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Placement en foyers d'hébergement social de personnes souffrant de troubles mentaux : légalité, contrôle judiciaire, conditions de placement. Également impossibilité pour des personnes partiellement privées de leur capacité juridique de demander la restauration de leur capacité juridique directement devant un tribunal	Article 5§1(e), 5§4, 5§5,3 et 13, 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
47.	Bulgarie	STOYANOVA (56070/18) définitif le :14/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2023	Manquement à l'obligation de veiller à ce que les attaques mortelles motivées par l'hostilité envers l'orientation sexuelle réelle ou présumée des victimes ne restent pas sans réponse appropriée	Article 2
48.	Bulgarie	Groupe UMO ILINDEN et autres (59491/00) définitif le : 19/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier et février 2024	Refus injustifiés d'enregistrer une association visant la « reconnaissance de la minorité macédonienne en Bulgarie »	Article 11
49.	Bulgarie	Groupe DIMITROV et autres (77938/11) définitif le : 17/11/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Usage excessif de la force par des membres des forces de l'ordre ; ineffectivité des enquêtes	Articles 2, 13, Art. 6§1, 8, 1 du Protocole n°1
50.	Bulgarie	YORDANOVA et autres (25446/06) définitif le : 24/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2022	Expulsion de personnes d'origine rom, sur la base d'une législation n'exigeant pas d'examen approprié de la proportionnalité de la mesure	Article 8
51.	Bulgarie	Y. et autres (9077/18) définitif le: 05/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Non-respect de l'obligation de protéger la vie d'une femme dans le cadre d'incidents répétés de violence domestique	Article 2
52.	Bulgarie	groupe Y.T. (41701/16) définitif le : 09/10/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : août 2023	Refus injustifiés des tribunaux nationaux d'accéder aux demandes de reconnaissance de changement de sexe présentées par des demandeurs transgenres	Article 8
53.	Croatie	STATILEO (12027/10) définitif le : 10/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : mars 2024	Limitations légales à l'utilisation des appartements par les propriétaires, y compris par le biais du système de contrôle des loyers pour les appartements soumis aux baux protégés	Article 1 du Protocole n°1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
54.	Croatie	M.H. et autres (15670/18) définitif le : 04/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Absence d'enquête effective sur le décès ; conditions de détention inadaptées aux enfants migrants ; manque de diligence et de célérité de l'administration et des tribunaux concernant la rétention des requérants demandeurs d'asile et la procédure d'asile ; expulsion collective ; entrave à l'exercice effectif du droit à une requête individuelle	Articles 2,3, 5§1,4 du Protocole n° 4, 34
55.	République tchèque	D.H. et AUTRES (57325/00) définitif le : 07/02/2006, 13/11/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Scolarisation discriminatoire d'enfants d'origine rom dans des écoles spéciales dédiées aux enfants ayant des besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap mental ou social	Articles 14 et 2 du Protocole n°1
56.	Danemark	K.K. et autres (25212/21) définitif le: 06/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2024	Ingérence disproportionnée dans le droit à la vie privée des enfants nés à l'étranger par le biais d'une mère porteuse suite au refus ultérieur d'autoriser leur adoption	Article 8
57.	France	Groupe M.A. (9373/15) définitif le : 02/07/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Renvoi vers l'Algérie en présence d'un risque réel et sérieux de mauvais traitements dans l'affaire M.A. + non-respect de la mesure provisoire de la Cour dans les affaires M.A. et A.S.	Articles 3 et/ou 34
58.	France	KHAN (12267/16) définitif le : 28/05/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Manque de prise en charge et de protection d'un mineur étranger non-accompagné en raison de ses conditions de vie dans la lande de Calais et de l'inexécution de l'ordonnance du juge des enfants visant à le protéger	Article 3
59.	France	J.M.B. et autres (9671/15) définitif le : 30/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Problème structurel des mauvaises conditions de détention en prisons, y compris de surpopulation (Métropole et Outre-Mer) + absence de recours préventif effectif (indication article 46)	Articles 3 et 13
60.	France	MOUSTAHI (9347/14) définitif le : 25/09/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Détention et renvoi expéditif de deux très jeunes enfants étrangers non accompagnés de Mayotte (territoire français d'outre-mer) vers les Comores, sans un examen de leur situation individuelle	Articles 3, 5 § 1, 5 § 4, 8, 4 du Protocole n°4 et 13 combinés aux articles 8 et 4 du Protocole n°4

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
61.	France	H.F. et autres (24384/19) définitif le : 14/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : Décembre 2023	Violation du droit d'entrer dans l'Etat dont une personne est ressortissante, vu l'absence de garanties appropriées contre l'arbitraire dans l'examen des demandes des requérants de rapatrier leurs deux filles et leurs trois petits-enfants, ressortissants français retenus depuis 2019 dans les camps du nord-est de la Syrie	Article 3 § 2 du Protocole n° 4
62.	Allemagne	BASU (215/16) définitif le : 18/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2023	Absence d'assurance par l'intermédiaire d'un organe indépendant qu'une enquête effective est menée par les autorités de l'Etat sur l'allégation défendable de profilage racial du requérant	Article 14 combiné avec l'article 8
63.	Géorgie	Groupe IDENTOBA et autres (73235/12) définitif le : 12/08/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Absence de protection contre des attaques homophobes ou des attaques à motivation religieuse par des particuliers lors de marches/réunions	Articles 3, 9, 11 et 14
64.	Géorgie	MERABISHVILI (72508/13) définitif le : 28/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Défaut des juridictions nationales de donner des motifs pertinents et suffisants pour justifier la prolongation de la détention provisoire. Détention provisoire prolongée ayant pour principal motif l'obtention d'informations de la part du requérant sur des tiers	Articles 5 et 18
65.	Géorgie	Groupe TSINTSABADZE (11830/03) définitif le : 29/10/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2024	Enquêtes inefficaces sur des allégations d'atteintes à la vie ou de mauvais traitement	Articles 2, 3, 5, 6 et 38
66.	Géorgie	Groupe TKHELIDZE (33056/17) définitif le: 8/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Violence domestique : obligations positives de protéger contre le meurtre et d'enquêter sur l'inaction de la police	Article 2 combiné avec Article 14

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
67.	Géorgie	A.D. ET AUTRES (57864/17) définitif le: 01/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : août 2023	Absence de législation régissant les procédures de reconnaissance légale du genre	Article 8
68.	Grèce	Groupe KANELLOPOULOS (11325/06) définitif le : 21/05/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Manquement ou retard considérable dans l'exécution des décisions de justice définitives en droit interne et absence de recours effectif	Article 6, Article 6§1, Article 13
69.	Grèce	Groupe BEKIR-OUSTA et autres (35151/05) définitif le : 11/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483(décembre 2023) Dernières informations reçues : novembre 2023	Refus d'enregistrement ou dissolution des associations des requérants	Article 6§1, Article 11
70.	Grèce	MAISON DE LA CIVILISATION MACEDONNIENNE et autres (1295/10) définitif le : 09/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Refus d'enregistrer l'association des requérants au motif que l'emploi du terme « macédonien » et le but proclamé dans les statuts de l'association contrediraient l'ordre public et mettraient en danger la symbiose harmonieuse des habitants de la région de Florina	Article 11
71.	Grèce	Groupe M.S.S (30696/09) / H.A. et autres (4892/18) définitif le : 21/01/2011 / 13/06/2023 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	<i>M.S.S.</i> : Dysfonctionnements dans la procédure d'examen des demandes d'asile, impliquant des risques dans le cas d'un retour direct ou indirect vers le pays d'origine ; mauvaises conditions de détention des demandeurs d'asile et absence de soutien adéquat après leur libération ; absence de recours effectif <i>H.A. et autres</i> : Le traitement dégradant des requérants (demandeurs d'asile) en raison de leurs conditions de vie et du retard dans les soins médicaux et de l'absence de recours effectif pour s'en plaindre	Articles 3 et 13
72.	Grèce	Groupe SIDIROPOULOS AND PAPAKOSTAS (33349/10) définitif le : 25/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Mauvais traitements par des agents de police et des garde-côtes et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 13, Article 14

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
73.	Grèce	Groupe NISIOTIS (34704/08) définitif le : 20/06/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : mars 2024	Traitement inhumain et dégradant en raison de mauvaises conditions de détention en prison Absence de recours effectif	Article 3 et Article 13
74.	Hongrie	Groupe GAZSÓ (48322/12) définitif le : 16/10/2015 Arrêt pilote Problème structurel	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Durée excessive des procédures et absence de recours effectif à cet égard	Articles 6§1 et 13
75.	Hongrie	HORVÁTH et KISS (11146/11) définitif le : 29/04/2013 Problème complexe SZOLCSÁN (24408/16) définitif le : 30/06/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : octobre 2023 concernant Horvath et Kiss, janvier 2024 concernant Szolcsán	Placement discriminatoire d'enfants d'origine Rom pendant leur enseignement primaire dans une école spécialisée pour enfants handicapés mentaux Discrimination d'un élève rom en raison de la ségrégation dans une école primaire publique fréquentée presque exclusivement par des enfants roms	Article 14 et Article 2 du Protocole n°1
76.	Hongrie	Groupe LÁSZLO MAGYAR (73593/10) définitif le : 13/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2023	Peine de réclusion à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle en combinaison avec l'absence d'un mécanisme de recours approprié de cette peine et avec admissibilité à la libération conditionnelle seulement après avoir purgé 40 ans de la peine	Article 3, Article 6
77.	Hongrie	VARGA ET AUTRES + groupe ISTVÁN GÁBOR KOVÁCS (14097/12, 15707/10) définitif le : 10/06/2015, 17/04/2012 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Traitements inhumains et/ou dégradants dus au surpeuplement et à de mauvaises conditions matérielles de détention (article 3), absence de recours effectif à cet égard (article 13 combiné à l'article 3), plusieurs autres dysfonctionnements concernant la protection des droits des détenus	Article 3, Article 5§§ 3 et 4, Article 8, Article 13
78.	Hongrie	BAKA (20261/12) définitif le : 23/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Cessation prématurée du mandat du requérant en tant que président de la Cour suprême par des mesures législatives <i>ad hominem</i> échappant au contrôle judiciaire, prises en réponse aux opinions et aux critiques exprimées par le requérant et exerçant également un « effet dissuasif » sur d'autres juges et présidents de juridictions	Article 6§1, Article 8, Article 10

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
79.	Hongrie	SZABÓ et VISSY (37138/14) définitif le : 06/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Absence de garanties suffisantes contre les abus dans la législation en matière de surveillance secrète	Article 8
80.	Hongrie	Groupe GUBACSI (44686/07) définitif le : 28/09/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2023	Groupe d'affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants causés par des agents de police et/ou absence d'enquêtes effectives à cet égard ainsi que d'autres situations similaires mais plus spécifiques	Article 2, Article 3, Article 14
81.	Hongrie	TONELLO (46524/14) définitif le : 24/04/2018 Mesures individuelles urgentes Groupe SHAW (6457/09) définitif le : 26/10/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mai 2023	Violations du droit des requérants au respect de leur vie familiale en raison de l'incapacité des autorités à résoudre effectivement les problèmes liés au déplacement illicite de leurs enfants par les ex-conjoints ou partenaires des requérants (enlèvements internationaux d'enfants)	Article 8
82.	Hongrie	Groupe ILIAS ET AHMED (47287/15) définitif le : 21/11/2019 Problème complexe Groupe SHAHZAD (12625/17) définitif le : 08/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Manquement des autorités à l'obligation procédurale, découlant de l'article 3, d'évaluer les risques de mauvais traitements avant l'expulsion des requérants, demandeurs d'asile, vers un « pays tiers sûr » ; L'expulsion collective du demandeur d'asile suite à l'application de la mesure « d'appréhension et d'escorte » introduite par la loi sur les frontières de l'État	Article 3 Article 4 du Protocole n°4, Article 13
83.	Hongrie	RANA groupe (40888/17) définitif le : 16/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mars 2021	Absence de législation régissant le changement de sexe et la procédure de changement de nom	Article 8
84.	Hongrie	C.A. Zrt. et T.R. (11599/14) définitif le : 01/09/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juin 2021	Suppression des droits d'usufruit de longue durée sur les terres agricoles sans compensation	Article 1 du Protocole n°1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
85.	Hongrie	R.R. ET AUTRES (36037/17) définitif le : 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Mauvais traitement des requérants en raison de leurs conditions de détention dans une « zone de transit », illégalité de la détention et absence de contrôle judiciaire à cet égard	Article 3, Article 5§§1 et 4
86.	Hongrie	L.B. (36345/16) définitif le : 09/03/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : Dernières informations reçues : décembre 2023	La violation du droit au respect de la vie privée en raison de la publication des données de contribuable sur la liste des principaux contribuables débiteurs	Article 8
87.	Hongrie	BAKIRDZI ET E.C. (49636/14) définitif le : 03/04/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Restriction discriminatoire des droits de vote des candidats appartenant à des minorités nationales reconnues	Article 3 du Protocole n°1 combiné avec l'article 14
88.	Hongrie	ALHOWAIS (59435/17) définitif le : 02/05/2023 Problème complexe SHAHZAD no. 2 (37967/18) Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2024 dans l'affaire <i>Alhowais</i>	Enquête inefficace sur la mort d'un migrant et les mauvais traitements qu'il aurait subis de la part d'agents chargés des contrôles aux frontières, et absence de protection de sa vie Mauvais traitement d'un migrant par des agents des forces de l'ordre et absence d'enquête efficace à cet égard	Article 2 Article 3
89.	Irlande	Groupe MCFARLANE (31333/06) définitif le : 10/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Défaut de recours effectif au titre de la durée excessive des procédures judiciaires	Article 6§1, Article 13
90.	Italie	Groupe ABENAVOLI (25587/94) définitif le : 02/09/1997 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2021	Durée excessive des procédures devant les juridictions administratives	Article 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
91.	Italie	Groupe AGRATI et autres (43549/08) définitif le : 28/11/2011, 08/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Application rétroactive d'une loi à des litiges en cours qui concernaient le calcul de l'ancienneté du personnel scolaire	Article 6§1, Article 1 du Protocole n°1
92.	Italie	CESTARO (6884/11) définitif le : 07/07/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : septembre 2023	Problème structurel : mauvais traitements par la police ; inadéquation de la législation pénale pour sanctionner les actes de tortures et les traitements inhumains et dégradants	Article 3
93.	Italie	CITRARO et MOLINO (50988/13) définitif le : 04/06/2020 Problème complexe SY (11791/20) définitif le : 24/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Manquement des autorités à leur obligation positive de protéger le droit à la vie d'un détenu ayant de problèmes de santé mentale qui s'est suicidé pendant sa détention : défaillances dans le suivi psychiatrique et la surveillance du requérant et délai excessif pour l'autorisation à son transfert dans une structure spécialisée <i>(Citraro et Molino)</i> Maintien en détention en prison ordinaire d'une personne ayant un problème de santé mentale, sans stratégie thérapeutique globale et en méconnaissance de décisions de justice ordonnant son placement dans un établissement adapté, faute de places disponibles. Retard dans l'exécution de la mesure provisoire de la Cour (Sy)	Articles 2, 3, 5 et 34
94.	Italie	CORDELLA et autres (54414/13) définitif le : 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : août 2023	Manque de réaction des autorités à la pollution de l'air par une aciérie au détriment de la santé de la population voisine et absence de recours effectif pour obtenir la décontamination des zones affectées	Articles 8 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
95.	Italie	Groupe TRAPANI (45104/98) définitif le : 12/01/2001 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : août 2023	Durée excessive des procédures devant les juridictions civiles	Article 6§1
96.	Italie	DE TOMMASO (43395/09) définitif le : 23/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2022	Manque de précision de la législation italienne sur le placement d'une personne sous régime de « surveillance spéciale » en raison de sa dangerosité sociale alléguée et l'absence d'audience publique dans la procédure concernée	Articles 2 du Protocole n°4 et 6§1
97.	Italie	DI SARNO et autres (30765/08) définitif le : 10/04/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : juin 2023	Incapacité prolongée des autorités d'assurer le fonctionnement approprié du service de collecte, de traitement et d'élimination des déchets en Campanie, et absence de recours effectif à cet égard	Articles 8 et 13
98.	Italie	LEDONNE (N° 1) (35742/97) définitif le : 12/08/1999 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Durée excessive des procédures devant les juridictions pénales	Article 6§1
99.	Italie	COLLARILE (10652/02) définitif le : 18/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : août 2023	Durée excessive des procédures de faillite	Articles 1 du Protocole n°6, 2 du Protocole n°4, 8 et 13, Articles 6§1, 8, 13, 1 du Protocole n°1, 3 du Protocole n°1 et 2 du Protocole n°4
100.	Italie	MARCELLO VIOLA (77633/16) définitif le : 07/10/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Compressibilité d'une peine de réclusion à « perpétuité réelle » pour direction d'une mafia, subordonnée à la collaboration du condamné avec la police	Article 3
101.	Italie	PETRELLA (24340/07) définitif le 06/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2023	Impossibilité pour la partie lésée de se plaindre de la durée d'une enquête préliminaire	Articles 6 § 1 (civil) et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
102.	Italie	NASR et GHALI (44883/09) définitif le : 23/05/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : juillet 2023	Cette affaire concerne une opération de remise extraordinaire	Articles 3 (substantiel et procédural), 5, 8 et 13
103.	Italie	R.V. et autres (37748/13) définitif le : 18/10/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2022	Mesures de prise en charge des enfants de la requérante qui ont été maintenues en vigueur pendant plus de dix ans. Préoccupation de la Cour concernant un système dans lequel le placement temporaire dans un établissement public peut être prolongé indéfiniment, sans limite de temps pour la durée des mesures ou pour leur contrôle juridictionnel	Article 8
104.	Italie/Grèce	SHARIFI et autres (16643/09) définitif le : 21/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1369 (mars 2020) Dernières informations reçues : octobre 2022	Italie : Expulsion collective de migrants irréguliers vers la Grèce ; absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation en Afghanistan Grèce : Absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation vers l'Afghanistan	Articles 3, 13 et Article 4 du Protocole n°4 Articles 3 et 13
105.	Italie	Groupe TALPIS (41237/14) définitif le : 18/09/2017 Problème complexe J.L. (5671/16) définitif le : 27/08/2021 Problème complexe M.S. (32715/19) définitif le : 07/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Manquement par les autorités à leur obligation positive d'évaluer en temps utile le risque d'atteinte à la vie engendrée par une situation de violence domestique ; tardiveté à donner une réponse adéquate à des actes de violence domestique ; défaillances dans la protection des femmes contre la violence domestique ; victimisation secondaire et préjugés sexistes sur le rôle de la femme dans la perception du phénomène de la violence à l'égard des femmes ; impunité pour des actes de violence domestique due à la combinaison entre la passivité judiciaire et des changements intervenus dans le régime de la prescription	Articles 2, 3, 8 et 14 combiné avec les Articles 2 et 3
106.	Italie	TERNA (21052/18) définitif le : 14/04/2021 Problème structurel I.M. et autres (25426/20) Définitif le 10/02/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : juillet 2023	Manquement aux obligations des autorités de déployer les efforts adéquats et suffisants pour faire respecter le droit de visite des membres de la famille à l'égard des enfants ; maintien des rencontres avec un père violent alors que le bien-être et la sécurité des enfants n'étaient pas assurés et pratique très répandue des tribunaux civils de qualifier de parents « non coopératifs » les mères qui s'opposent à ces rencontres invoquant des faits de violence domestique	Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
107.	Italie	Groupe DARBOE et CAMARA (5797/17) définitif le : 21/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Placement des mineurs non accompagnés dans des centres d'accueil pour adultes, dans des conditions inadéquates et sans garanties procédurales minimales dans le cadre de la procédure d'évaluation de l'âge	Articles 3, 8 et 13 combiné avec les Articles 3 et 8
108.	Italie	Groupe J.A. et autres (21329/18) Définitif le : 30/6/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2024	Détention illégale de migrants dans le "hotspot" de Lampedusa dans de mauvaises conditions et expulsion collective d'Italie	Articles 3, 5§1 (f), 4 du Protocole n° 4
109.	Italie	Groupe PENNINO (43892/04) Définitif le: 17/11/2014 Problème complexe Groupe CROCE et autres (17607/08) Définitif le: 16/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : Juillet 2023 (Groupe <i>Croce</i>) Mars 2016 (Groupe <i>Pennino</i>)	Violation des droits des requérants au respect de leurs biens et à l'accès à un tribunal en raison de l'inexécution ou de l'exécution tardive de décisions de justice internes définitives et l'impossibilité pour les requérants d'obtenir leur exécution par le biais d'une procédure d'exécution	Article 6, 1 du Protocole n. 1
110.	Lituanie	Abu Zubaydah (46454/11) définitif le : 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Lituanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 8 et 13
111.	Lituanie	L. (27527/03) définitif le : 31/03/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Absence de législation régissant les conditions et les procédures relatives au traitement médical du changement de sexe	Article 8
112.	Lituanie	Macate (61435/19) définitif le : 23/01/2023 Problème complexe	Première réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2023	Absence de but légitime pour suspendre temporairement un livre de contes de fées pour enfants décrivant les relations homosexuelles et son étiquetage ultérieur comme nuisible pour les enfants de moins de 14 ans	Article 10

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
113.	Malte	Groupe APAP BOLOGNA (46931/12) définitif le : 30/11/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : septembre 2023	Contrôle disproportionné de la propriété du requérant, dû à un ordre de réquisition imposant une relation propriétaire/locataire au requérant. Absence de recours effectif	Article 13. Article 1 du Protocole n°1
114.	Malte	FEILAZOO (6865/19) définitif le : 11/06/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Conditions inadéquates de détention depuis 2018, en particulier compte tenu du régime strict et de la période excessivement longue d'isolement <i>de facto</i> , et le placement inutile du requérant avec les nouveaux arrivants en quarantaine Covid-19 ; détention illégale en vue de l'expulsion ; ingérence dans la correspondance avec la Cour et représentation légale inefficace par le biais du système d'aide judiciaire	Articles 3, 5 § 1 et 34
115.	Malte	GALEA et PAVIA (77209/16) définitif le : 11/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : avril 2024	Durée excessive des procédures et des procédures de recours constitutionnels et absence de recours efficaces	Articles 6 et 13
116.	Malte	S.H. définitif le : 22/05/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : novembre 2023	Rejet des demandes d'asile du requérant sans évaluation de sa demande quant au risque encouru à son retour au Bangladesh et absence de recours effectif	Articles 3 et 13
117.	République de Moldova	I.D. (47203/06) définitif le : 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2022	Mauvaises conditions de détention dans des établissements sous l'autorité des ministères de l'Intérieur et de la Justice, y compris défaut d'accès à des soins médicaux appropriés ; absence de recours effectif	Articles 3, 13, 8 et 34
118.	République de Moldova	Groupe LEVINTA (17332/03) définitif le : 16/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Mauvais traitements, torture et mort pendant la garde à vue ; absence de recours et d'enquêtes effectifs, condamnation sur la base d'aveux obtenus sous la torture	Article 2, 3, 13, 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
119.	République de Moldova	OZDIL et AUTRES (42305/18) définitif le : 11/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2024	Transfert extrajudiciaire de personnes vers la Türkiye, au mépris du droit national et international	Articles 5§1 + 8
120.	République de Moldova	Groupe SARBAN (3456/05) définitif le : 04/01/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Violations principalement liées à la détention provisoire (légalité, durée, justification)	Articles 5§1, 5§3, 5§4 et 5§5
121.	République de Moldova	T.M. et C.M. (26608/11) définitif le : 28/04/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Manquement des autorités à leur obligation d'assurer une protection contre la violence domestique	Articles 3, 8 et 14
122.	République de Moldova	MANOLE et AUTRES (13936/02) définitif le : 17/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : décembre 2023	Violation du droit à la liberté d'expression en raison de la censure et du contrôle politique par les autorités de l'État de la Société Publique de Télévision, Teleradio-Moldova	Article 10
123.	République de Moldova	COSOVAN (13472/18) définitif le : 22/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Traitement médical inadéquat dans les prisons et absence de recours interne à cet égard	Articles 3 et 13
124.	République de Moldova	G.M. et AUTRES (44394/15) définitif le: 22/02/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2024	Avortements forcés et mesures de contrôle des naissances imposés à des personnes handicapées mentales et manquement à l'obligation de mener une enquête effective à cet égard	Article 3
125.	Pays Bas	CORALLO (29593/17) définitif le : 09/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Traitement inhumain et/ou dégradant en raison des mauvaises conditions de détention provisoire du requérant à Saint-Martin (partie caribéenne du Royaume des Pays-Bas)	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
126.	Macédoine du Nord	Groupe ORTHODOX OHRID ARCHDIOCESE (3532/07) définitif le : 09/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : mars 2022	Refus d'enregistrer les associations requérantes en tant qu'entités religieuses	Article 11
127.	Macédoine du Nord	X (29683/16) définitif le : 17/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Absence de législation régissant les conditions et les procédures de modification du sexe enregistré des personnes transgenres sur les certificats de naissance	Article 8
128.	Macédoine du Nord	Groupe KITANOVSKI (15191/12) définitif le 22/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Mauvais traitements et torture pendant la garde à vue ; absence d'enquêtes effectifs	Articles 2, 3, 6§1
129.	Macédoine du Nord	ELMAZOVA et autres (11811/20) définitif le 13/03/2023 Problème complexe	Première réunion DH : / Premières informations reçues : /	La discrimination d'élèves roms en raison de leur ségrégation dans deux écoles primaires publiques fréquentées majoritairement par des enfants roms et comportant des classes réservées aux roms	Article 14 combiné avec Article 2 du Protocole n° 1
130.	Norvège	Groupe STRAND LOBBEN (37283/13) définitif le : 10/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Diverses lacunes dans les processus de prise de décision par les autorités de protection de l'enfance	Article 8
131.	Pologne	Groupe AL NASHIRI (28761/11) définitif le : 16/02/2015 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2023	Diverses violations liées aux opérations de remise secrètes	Articles 2, 3, 5, 6§1, 8, 13, 38 et Article 1 du Protocole n°6
132.	Pologne	BAK (7870/04) définitif le : 16/04/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2023	Durée excessive des procédures pénales et absence de recours effectif	Article 6§1 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
133.	Pologne	Groupe BELLER (51837/99) définitif le : 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377bis (septembre 2020) Dernières informations reçues : juin 2020	Durée excessive des procédures devant les organes et les tribunaux administratifs ; absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
134.	Pologne	BRODA ET BOJARA (26691/18) définitif le : 29/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Une atteinte au droit d'accès à un tribunal en raison de la cessation prématurée du mandat des requérants en tant que vice-présidents d'un tribunal régional sur la base d'une législation provisoire en vigueur entre le 12 août 2017 et le 12 février 2018 laquelle ne permettait ni un examen par une juridiction ordinaire ni par un autre organe exerçant des fonctions juridictionnelles	Article 6
135.	Pologne	GRZEDA (43572/18) définitif le : 15/03/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Absence de contrôle juridictionnel d'une résiliation anticipée ex lege du mandat d'un membre judiciaire du Conseil national de la magistrature	Article 6
136.	Pologne	JUSZCZYSZYN (35599/20) définitif le : 30/01/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Suspension imprévisible d'un juge, fondée sur une application manifestement déraisonnable de la loi dans le cadre du prononcé d'une décision judiciaire, par un organe qui ne se conforme pas à une exigence d'un tribunal établi par la loi. Mesures disciplinaires ayant conduit à la suspension du requérant visant principalement à le sanctionner et à le dissuader de vérifier la légalité de la nomination des juges	Article 8, 18
137.	Pologne	KUCHTA ET METEL (76813/16) définitif le : 02/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2024	Usage excessif de la force par la police et inefficacité de l'enquête dans les circonstances de l'événement	Article 3
138.	Pologne	M.K. et autres (40503/17) définitif le : 14/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Renvoi sommaire de demandeurs d'asile vers un pays tiers avec un risque de refoulement et de mauvais traitements dans le pays d'origine. Expulsion collective d'étrangers en provenance de Biélorussie. Absence de recours effectif avec effet suspensif. Non-respect des mesures provisoires en vertu de la règle 39	Article 3, Article 4 Protocole 4, Article 13, Article 34

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
139.	Pologne	P. et S. (57375/08) définitif le : 30/01/2013 Problème complexe Tysiac (5410/03) R.R. (27617/04) définitif le : 24/09/2007 et 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2024	Défaut d'avoir fourni à une mère et sa fille mineure un accès effectif à des informations fiables sur les conditions et procédures à suivre pour accéder à l'avortement légal, divulgation au public des données personnelles des requérantes entraînant leur harcèlement, détention illégale de la requérante mineure. Cadre juridique inadéquat ne permettant pas aux femmes d'exercer effectivement le droit que leur reconnaît la législation nationale d'interrompre leur grossesse pour des raisons tenant à la santé de la mère ou du fœtus, en cas de désaccord avec le médecin sur l'existence de ces raisons (<i>Tysiac</i>) ou sur la nécessité de tests prénatals pour justifier un avortement (<i>R.R.</i>)	Articles 3, 5§1 et 8
140.	Pologne	POKLIKAYEW (1103/16) définitif le : 06/11/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2024	Expulsion pour des raisons de sécurité nationale sur la base d'informations classifiées non divulguées sans garanties compensatoires suffisantes	Article 1 du Protocole n° 7
141.	Pologne	RECZKOWICZ (43447/19) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Une violation du droit à un tribunal établi par la loi, en raison du fait que les juges de la chambre disciplinaire de la Cour suprême qui ont rejeté le pourvoi en cassation du requérant contre la sanction disciplinaire ont été nommés dans le cadre d'une procédure de nomination judiciaire déficiente impliquant le Conseil national de la magistrature manquant d'indépendance vis-à-vis du législatif et de l'exécutif	Article 6
142.	Pologne	RUTKOWSKI et autres, Zaluska et autres et MAJEWSKI (72287/10,52690/99) définitif le : 07/07/2015 et 11/01/2006 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juillet 2023	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
143.	Pologne	TULEYA (21181/19) définitif le : 06/10/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2024	Levée de l'immunité judiciaire par un organe qui ne peut être considéré comme un tribunal indépendant et impartial établi par la loi, combinée à des enquêtes disciplinaires contre le requérant demandant une décision préjudicielle à la CJUE et participant à des réunions publiques et des programmes télévisés ont porté atteinte à sa vie privée et à sa liberté d'expression	Article 8, 10

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
144.	Pologne	XERO FLOR W POLSCE SP. Z O.O. (4907/18) définitif le : 07/08/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Un tribunal n'établit pas par la loi en raison de la participation à la formation de la Cour constitutionnelle qui a rejeté le recours constitutionnel de la société requérante du juge M.M., dont l'élection a été entachée de graves irrégularités. Manquement des juridictions internes à dûment examiner les moyens selon lesquels la législation secondaire limitant le droit à réparation n'aurait pas dû être appliquée en l'espèce, en raison de son incompatibilité avec la Constitution	Article 6
145.	Pologne	ZUREK (39650/18) définitif le : 10/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Application d'un ensemble de mesures à l'encontre du membre judiciaire du Conseil national de la magistrature et son porte-parole, en lien avec les opinions qu'il avait exprimées pour défendre l'indépendance de la justice	Article 10
146.	Portugal	Groupe VICENTE CARDOSO (30130/10) définitif le : 12/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : novembre 2022	Durée excessive des procédures judiciaires	Article 6§1
147.	Portugal	Groupe PETRESCU (23190/ 17) définitif le: 03/03/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Surpopulation et mauvaises conditions de détention dans les prisons ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
148.	Roumanie	AL NASHIRI (33234/12) définitif le : 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : décembre 2023	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Roumanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 6§1, 8 et 13 et Article 1 du Protocole n° 6
149.	Roumanie	Groupe ASSOCIATION '21 DECEMBRE 1989' et autres (33810/ 07) définitif le : 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Ineffectivité des enquêtes criminelles sur les répressions violentes de manifestations antigouvernementales en 1989 et au début des années 1990	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
150.	Roumanie	Groupe BĂLȘAN (49645/09) définitif le : 23/08/2017 Problème complexe P. (36049/21) définitif le: 12/12/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : août 2020	Réponse inadéquate des autorités judiciaires à actes de violence domestique, y compris cyberintimidation, et action insuffisante des autorités roumaines pour combattre de manière efficace le phénomène répandu de violence domestique Manquement des autorités à leur obligation de protéger la requérante d'actes de violence domestique ayant par ailleurs impliqué ses enfants en raison d'une enquête inefficace	Article 3, Article 8, Article 14 combiné avec Article 3
151.	Roumanie	Groupe BRAGADIREANU + REZMIVEȘ et autres (22088/04, 61467/12+) définitif le : 06/03/2008, 25/07/2017 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Surpeuplement et mauvaises conditions dans les centres de détention de la police et les prisons, y compris absence de soins médicaux appropriés et de recours effectifs	Articles 3 et 13
152.	Roumanie	BUCUR et TOMA (40238/02) définitif le : 08/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2024	Condamnation d'un lanceur d'alerte pour avoir révélé des informations sur la surveillance secrète et illégale de citoyens par les services de renseignement ; absence de garanties dans le cadre législatif régissant la surveillance secrète	Articles 6§1, 8, 10, 13 et 38§1
153.	Roumanie	BUHUCEANU et autres (20081/19) définitif le : 25/09/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2024	Absence de toute forme de reconnaissance et de protection juridique pour les couples de même sexe	Article 8
154.	Roumanie	C. (47358/20) définitif le : 30/11/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : août 2023	Défaut de protection de l'intégrité personnelle de la requérante en raison de lacunes importantes dans l'enquête pénale concernant des allégations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail	Article 8
155.	Roumanie	CEGOLEA (25560/13) définitif le : 24/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : janvier 2024	Discrimination liée au droit de se présenter aux élections parlementaires et absence de contrôle judiciaire concernant le respect d'une condition d'éligibilité qui désavantage les organisations de minorités nationales non encore représentées au Parlement	Articles 14 et 3 du Protocole n°1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
156.	Roumanie	CENTRE DE RESSOURCES JURIDIQUES AU NOM DE VALENTIN CAMPEANU (47848/08) définitif le : 17/07/2014 Problème complexe N. (n° 2) (38048/ 18) définitif le : 16/02/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Absence de protection judiciaire adéquate et graves carences dans les soins médicaux et sociaux prodigués à un jeune homme d'origine Rom et ayant un handicap intellectuel, qui est décédé en 2004 pendant son placement en hôpital psychiatrique Lacunes dans la protection juridique accordée aux personnes vulnérables et absence de garanties juridiques permettant à une personne en incapacité juridique d'avoir son mot à dire dans la procédure conduisant au changement de tuteur légal	Articles 2 et 13 Article 8
157.	Roumanie	Groupe CRISTIAN TEODORESCU (2288/05) définitif le : 19/09/2012 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Défaillances législatives concernant la procédure et les garanties en matière de placement non volontaire en hôpital psychiatrique et manquement général des autorités à appliquer cette procédure ainsi que les dispositions relatives au consentement des patients au traitement psychiatrique	Articles 5 et 8
158.	Roumanie	DORNEANU (55089/13) définitif le : 28/02/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2024	Traitement inhumain en raison du maintien en détention d'une personne souffrant d'un cancer en phase terminale	Article 3
159.	Roumanie	ENACHE (10662/06) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : septembre 2017	Régime de détention des détenus classifiés comme "dangereux"	Articles 3 et 34
160.	Roumanie	LINGURAR (48474/14) définitif le : 16/04/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juin 2021	Descente de la police organisée par suite du profilage ethnique d'une communauté rom et absence d'enquête effective sur les motifs discriminatoires de la descente	Articles 3 et 14

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
161.	Roumanie	M.C. ET A.C. (12060/12) définitif le : 12/07/2016 Problème complexe ASSOCIATION ACCEPT et autres (19237/16) définitif le : 01/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2023	Défaut d'enquête effective sur des mauvais traitements infligés par des parties privées, y compris quant à un éventuel mobile homophobe pour l'attaque (M.C. et A.C.) Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en raison de l'incapacité des autorités à garantir qu'un événement LGBTI se déroule de manière pacifique, sans violence verbale, et à mener une enquête efficace sur les possibles motifs homophobes des contre-manifestants (Association ACCEPT et autres)	Articles 3 et 14 Article 14 combiné avec Articles 8 et 11
162.	Roumanie	Groupe M.G.C. (61495/11) définitif le : 15/06/2016 Problème complexe E.B. (49089/10) définitif le : 19/03/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : octobre 2023	Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives et adaptées aux enfants sur des allégations de viol dans un contexte marqué par l'absence d'une pratique uniforme et cohérente des juridictions nationales concernant l'évaluation de la question du consentement des victimes pour différencier les cas de viol des infractions d'atteinte sexuelle sur mineur (groupe M.G.C.) Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives au sujet d'allégations de viol sur des adultes vulnérables : importance excessive accordée à l'absence de preuves de résistance physique de la part des victimes et déficiences dans la protection de leurs droits (E.B.)	Articles 3 et 8
163.	Roumanie	MUTU (71434/ 17) définitif le: 12/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Usage excessif de la force par les agents de l'Etat et absence d'enquêtes rapides et efficaces à ce sujet	Article 3
164.	Roumanie	N. (59152/08) définitif le : 28/02/2018 Problème structurel R.D. et I.M.D. (35402/14) définitif le : 12/10/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Internement psychiatrique de sécurité prolongé en absence de base légale. Absence de garanties suffisantes dans les procédures de contrôle juridictionnel portant sur le maintien de l'internement psychiatrique Absence d'un cadre législatif sur l'administration du traitement psychiatrique à ces patients	Article 5§§1 et 4, Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
165.	Roumanie	NEDESCU (70035/10) définitif le : 16/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : avril 2024	Impossibilité de recouvrer des embryons cryogénisés saisis dans le cadre d'une procédure pénale contre une tierce partie en l'absence de dispositions claires sur la procédure à suivre	Article 8
166.	Roumanie	PARASCINETI (32060/05) définitif le : 13/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Surpeuplement et mauvaises conditions en établissements psychiatriques	Article 3
167.	Roumanie	Groupe SACALEANU (73970/01) définitif le : 06/12/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Manquement ou retard significatif de l'administration ou de personnes morales sous la responsabilité de l'Etat dans l'exécution des décisions des tribunaux internes devenues définitives	Articles 6§1 et Article 1 du Protocole n°1
168.	Roumanie	Groupe SOARE et autres (24329/02) définitif le : 22/05/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : avril 2021	Usage non-justifié et disproportionné d'armes à feu par la police et enquêtes inefficaces au sujet de tels incidents absence de cadre législatif et réglementaire adéquat	Articles 2 et 13
169.	Roumanie	Groupe STRAIN et autres + MARIA ATANASIU (57001/00) définitifs le : 30/11/2005, 12/01/2011 Arrêt Pilote VALEANU et autres (59012/17) définitif le : 03/04/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : avril 2024	Inefficacité des mécanismes mis en place afin d'assurer une restitution ou une indemnisation pour les propriétés nationalisées pendant le régime communiste	Article 1 du Protocole n°1, Article 6 § 1
170.	Roumanie	groupe TICU (24575/10) définitif le : 01/01/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : mai 2024	Mauvais traitements en prison en raison d'une prise en charge inadéquate des affections psychiatriques des requérants	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
171.	Roumanie	TUSĂ (21854/18) définitif le: 30/01/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : août 2023	Absence de voies effectives pour obtenir réparation dans les cas de négligence médicale alléguée	Article 8
172.	Roumanie	Groupe VLAD et autres (40756/06) définitif le : 26/02/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1259 (juin 2016) Dernières informations reçues : juin 2023	Durée excessive des procédures civiles et pénales ; absence de recours effectif à l'époque des faits	Articles 6§1 et 13
173.	Roumanie	X. et Y. (2145/16) définitif le : 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mai 2022	Absence d'un cadre juridique claire et prévisible sur la reconnaissance du genre	Article 8
174.	Serbie	Groupe KACAPOR (2269/06) définitif le : 07/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Non-exécution des décisions internes, y compris contre les entreprises appartenant à la collectivité	Article 6§1, Article 1 du Protocole n°1 et Article 13
175.	Serbie	Groupe JEVREMOVIC (3150/05) définitif le : 17/07/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2023	Durée excessive des procédures judiciaires et absence de recours effectif	Article 6§1, Article 13
176.	Serbie	Groupe STANIMIROVIC (26088/06) définitif le : 08/03/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2021	Mauvais traitements par des agents des forces de l'ordre et l'absence d'enquêtes effectives à cet égard	Articles 3, 6§1, 5
177.	Slovénie	PINTAR ET AUTRES (49969/14) définitif le : 14/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Protection de la propriété : absence de recours effectif pour contester ou demander une réparation suite aux mesures extraordinaires de la Banque nationale, annulant les actions et obligations des requérants, qui n'étaient pas accompagnées de garanties procédurales suffisantes contre l'arbitraire	Article 1 du Protocole n° 1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
178.	République slovaque	MASLÁK (N°. 2) (38321/17) définitif le : 30/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2024	Illégalité du placement dans un régime de haute sécurité pendant l'exécution d'une peine de prison' en raison de l'incapacité du système interne à offrir une protection juridique adéquate contre les abus	Article 8
179.	République slovaque	R.R. et R.D. (20649/18) définitif le : 01/12/2020 P.H. (37574/19) définitif le : 08/12/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : mai 2024	Usage excessif de la force lors d'une opération de police menée dans une communauté rom, enquête ineffective et absence d'enquête sur la discrimination alléguée lors de la planification de l'opération ; absence d'enquête sur un éventuel motif raciste dans une allégation de mauvais traitements infligés par la police à des mineurs roms ; absence d'enquête sur de puissants indices de racisme lors de la fusillade d'un agent de police hors service au domicile d'une famille rom ; absence de protection de l'intégrité physique d'une mineure rom non accompagnée en garde à vue et absence d'enquête effective	Article 3 et Article 14 en liaison avec les articles 2 et 3
180.	République slovaque	ZOLTÁN VARGA (58361/12) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2022, octobre 2023, janvier et mars 2024	Mise en œuvre d'une opération de surveillance, sans garanties juridiques adéquates contre les abus, en raison du pouvoir pratiquement illimité exercé par le service de renseignement slovaque	Article 8
181.	Espagne	A.C. et autres (6528/11) définitif le : 22/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2022	Absence de recours effectif, avec effet suspensif contre des décisions de renvoyer les requérants dans leur pays d'origine, nonobstant le risque pour leur vie/le risque de mauvais traitements prises dans le cadre d'une procédure d'asile accélérée	Articles 3 et 13
182.	Suède	CENTRUM FÖR RÄTTVISA (35252/08) définitif le : 25/05/2021 (GC) Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai novembre 2023	Garanties insuffisantes dans la collecte en masse de renseignements d'origine électromagnétique	Article 8
183.	Türkiye	Groupe ALPARSLAN ALTAN (12778/17) définitif le : 09/09/2019 AKGÜN (19699/18) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Illégale et injustifiée arrestation et détention provisoire initiale, y compris les membres de judiciaire par une interprétation extensive de la notion de flagrant délit ; Absence de motifs pertinents pour justifier la continuel détention provisoire ; Impossibilité d'accéder aux preuves dont dispose exclusivement l'accusation ; Perquisition illégale au domicile du juge	Articles 5§1, 5§3, 5§4, 5§5 and 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
184.	Türkiye	ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TEMOINS DE JEHOVAH ET AUTRES (36915/10) définitif le : 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : avril 2024	Règles d'urbanisme empêchant une petite communauté religieuse d'avoir un lieu de culte	Article 9
185.	Türkiye	GROUPES de la LIBERTE d'EXPRESSION (groupe ALTUG TANER AKCAM (27520/07), groupe ÖNER et TÜRK (51962/12) (ancien groupe /NCAL), groupe ARTUN et GÜVENER (75510/01), ISIKIRIK (41226/09)) définitifs le : 25/01/2012 ; 30/06/2015 ; 26/09/2007 ; 09/04/2018 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque ; Ingérences injustifiées dans la liberté d'expression, notamment en raison des condamnations pénales y compris les cas de diffamation ; Condamnation imprévisible pour appartenance à une organisation illégale du seul fait d'avoir assisté à une réunion publique et d'y avoir exprimé son opinion	Articles 5, 6, 10, 11
186.	Türkiye	GROUPES de la LIBERTE de RASSEMBLEMENT (groupe OYA ATAMAN (74552/01) définitif le : 05/03/2007) Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Usage excessif de la force au cours de manifestations ; décisions de mise en détention injustifiées ou des amendes administratives émises à l'encontre des participants	Article 2, Article 3, Article 11, Article 13
187.	Türkiye	Groupe BATI et autres (33097/96) définitif le : 03/09/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : aout 2023	Enquêtes inefficaces contre la police et la gendarmerie dans le cadre d'allégations de torture et de mauvais traitements ; impunité	Articles 2, 3 et 13
188.	Türkiye	Groupe BILGEN (1571/07) définitif le : 09/06/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Mars 2022	Impossibilité pour un juge de recourir à un contrôle judiciaire d'une décision injustifiée de transfert non consensuel vers un district judiciaire de rang inférieur ; l'ingérence irrégulière dans la vie privée ; ingérence injustifiée dans la liberté d'expression	Articles 6, 8 et 10
189.	Türkiye	CHYPRE (25781/94) définitifs le : 10/05/2001, 12/05/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : Janvier 2024 (personnes disparues)	Quatorze violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre	Article 2, 3, 6, 8, 9, 10 et 13 et Articles 1 et 2 du Protocole n°1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
190.	Türkiye	Groupe DERYAN (41721/04) définitif le : 21/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : août t 2023	Violation du droit du requérant à un procès équitable du fait que les tribunaux nationaux n'ont pas suffisamment motivé leurs décisions	Article 6§1
191.	Türkiye	DINK (2668/07) définitif le : 14/12/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juillet 2022	Manquement des autorités à protéger le droit à la vie d'un journaliste, absence d'enquête effective, enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque	Articles 2, 10 et 13
192.	Türkiye	ELVAN (64937/19) définitif le : 26/06/2023 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Janvier 2024	Enquêtes ineffectives en raison du régime d'autorisation administrative prévu par la loi n° 4483	Article 2
193.	Türkiye	Groupe ERDOGAN et autres (19807/92) définitif le : 13/09/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Actions des forces de sécurité de lors d'opérations militaires et absence d'enquête effective	Articles 2, 3 et 13 Article 38
194.	Türkiye	Groupe GENC et DEMIRGAN (34327/06) définitif le : 10/10/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : juin 2021	Manquement aux décisions des tribunaux administratifs dans les affaires concernant l'environnement	Articles 6 et 8
195.	Türkiye	GEYLANI et autres (10443/12) définitif le : 12/12/2023 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : / /	Usage disproportionné et injustifié de la force, en particulier de canons à eau, par les forces de l'ordre lors d'une manifestation pacifique et l'inefficacité des enquêtes qui s'en sont suivies	Articles 3 et 11
196.	Türkiye	GOMI (38704/11) définitif le : 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Maintien en détention du requérant, qui souffre d'une maladie psychotique depuis 2003	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
197.	Türkiye	GÜZELYURTLU AT AUTRES (36925/07) définitif le : 29/01/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2019	Manquement par la Türkiye à l'obligation de coopérer avec Chypre dans une enquête pour meurtre	Article 2
198.	Türkiye	IZZETTIN DOGAN et autres MANSUR YALCIN ET AUTRES définitif le : 26/04/2016, 16/02/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Refus de fournir un service public religieux aux adeptes de la confession alévie ; Différence de traitement entre les adeptes de la confession alévie et ceux de la conception majoritaire de l'islam qui bénéficient d'un service public religieux ; Défaut allégué d'objectivité et de pluralisme dans l'enseignement religieux et possibilités restreintes de dispense des cours obligatoires	Article 9, article 14 combiné avec l'article 9, article 2 du Protocole No 1
199.	Türkiye	Groupe KAKOULLI (38595/97) définitif le : 22/02/2006 Groupe Isaak (44587/98) définitif le : 24/09/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : décembre mars 2024	Décès des proches des requérants ou blessure infligée à une requérante le long de la ligne de cessez-le-feu à Chypre ; absence d'enquête effective sur celui-ci	Article 2
200.	Türkiye	KAVALA (28749/18) définitif le : 11/05/2020 11/07/2022 (Article 46§4) Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernière information reçue : avril 2024	Détention injustifiée et prolongée du demandeur sans soupçon raisonnable et dans le but ultérieur de le réduire au silence	Article 5, Article 18, Article 46§1
201.	Türkiye	Groupe NEDİM ŞENER (38270/11) définitif le : 08/10/2014 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Détention provisoire sans raisons pertinentes et suffisantes, sur la base d'accusation graves fondés sur les publications ou les discours du détenu	Articles 5 et 10
202.	Türkiye	Groupe GURBAN (4947/04) définitif le : 15/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2022	Absence de mécanisme de réexamen de la peine de réclusion à perpétuité aggravée et conditions de détention	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
203.	Türkiye	Groupe OPUZ (33401/02) définitif le : 09/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Manquement des autorités à offrir une protection contre la violence domestique	Article 2, Article 3, Article 14
204.	Türkiye	PISKIN (33399/18) définitif le : 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : janvier 2022	Contrôle juridictionnel inadéquat du licenciement d'un employé d'un institut public, en vertu d'un décret-loi d'état d'urgence, pour ses liens présumés avec une organisation terroriste	Article 6§1, Article 8
205.	Türkiye	Groupe SELAHATTIN DEMIRTAS (NO 2) (14305/17) définitif le : 22/12/2020 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernière information reçue en : avril 2024	Détention injustifiée du requérant en l'absence de raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis une infraction, poursuivant un but inavoué, à savoir celui d'étouffer le pluralisme et de limiter le libre jeu du débat politique, levée imprévisible de l'immunité parlementaire et procédure pénale qui s'en est suivie pour sanctionner le requérant en raison de ses discours politiques	Article 10, Article 3 du Protocol No. 1 ; Article 5 §§ 1 et 3 ; Article 18 combiné avec l'article 5
206.	Türkiye	Groupe ÜLKE (39437/98) définitif le : 24/04/2006 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Condamnations répétitives et poursuites des requérants pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire en raison de leurs convictions religieuses ou autres convictions ; absence d'une procédure accessible pour établir le statut d'objecteur de conscience	Article 3, Article 6§1, Article 9
207.	Türkiye	VARNAVA et autres (16064/90) définitif le : 18/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2024	Absence d'enquête effective sur le sort de Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires menées par la Türkiye à Chypre en 1974	Article 2, Article 3, Article 5
208.	Türkiye	Groupe XENIDES-ARETIS (46347/99) définitifs le : 23/05/2007, 22/03/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens situés dans la partie nord de Chypre et perte de la maîtrise de ces biens en résultant. Violation du droit au respect du domicile des requérants dans certaines affaires	Article 1 du Protocole n°1, Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
209.	Türkiye	YÜKSEL YALÇINKAYA (15669/20) définitif le : 26/09/2023 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Plusieurs violations de la Convention en raison d'une interprétation large et déraisonnable donnée à la loi et au délit de manière imprévisible, n'ayant pas permis d'accorder la protection minimale requise contre les poursuites, les condamnations et les peines arbitraires ; impossibilité de contester les éléments de preuve dans le cadre d'une procédure	Article 6§1, Article 7, Article 11
210.	Ukraine	groupe AFANASYEV (38722/02) définitif le : 05/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : 2 mai 2024	Mauvais traitements/torture par la police et absence d'enquête effective	Articles 2 et 3
211.	Ukraine	Groupe ARSKAYA (45076/05) définitif le : 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : février 2023	Négligence médicale dans les hôpitaux publics ayant conduit au décès ou problèmes médicaux graves, absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3
212.	Ukraine	groupe BALITSKIY + groupe YAREMENKO (12793/03) définitif le : 03/02/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1294 (Septembre 2017) Dernières informations reçues : mars 2024	Condamnations inéquitables fondées sur les aveux faits sous la contrainte ; recours abusif à la détention administrative	Articles 6§1 et 6§(c)
213.	Ukraine	BELOZOROV (43611/02) définitif le : 15/01/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2024	Diverses violations des droits du requérant à la liberté et sûreté ainsi qu'à son droit à sa vie privée par les autorités ukrainiennes et russes dans le cadre de son transfert illégal de l'Ukraine vers la Fédération de Russie	Article 5§1 et Article 8
214.	Ukraine	Groupe FEDORCHENKO et LOZENKO (387/03) définitif le : 20/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : octobre 2023	Absence d'enquêtes effectives menées sur des actes violents prétendument commis pour des raisons liées à l'origine raciale/ethnique et de mener une enquête sur un possible lien de causalité entre des attitudes racistes alléguées et les attaques	Articles 2, 3, 8, 9 et Article 14
215.	Ukraine	GONGADZE (34056/02) définitif le : 08/02/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : janvier 2022	Assassinat d'un journaliste et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
216.	Ukraine	Groupe IGNATOV (40583/15) définitif le : 15/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Arrestations illégales, détentions provisoires illégales et prolongées, en particulier, absence d'une décision judiciaire autorisant la détention entre la fin de l'enquête et le début de l'audience	Article 2§1 du Protocole n°7, Article 3, Article 5, Article 5§1, Article 5§3, Article 5§4, Article 5§5, Article 6§1
217.	Ukraine	Groupe KARABET et autres (38906/07) Définitif le : 17/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : avril 2020	Violence à grande échelle contre des détenus, impliquant des forces spéciales, soit à titre de punition, soit au cours d'exercices d'entraînement, ainsi qu'absence d'enquêtes effectives	Article 3, Article 1 du Protocole n°1
218.	Ukraine	Groupe KEBE et autres (12552/12) définitif le : 12/04/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : septembre 2023	Diverses irrégularités dans les procédures liées aux différents aspects du traitement des demandeurs d'asile	Article 13 en liaison avec l'article 3, Article 5 § 1 (f), Article 5 § 4
219.	Ukraine	Groupe KHAYLO (39964/02) définitif le : 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : novembre 2021 et août 2022	Atteintes au droit à la vie et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 5, Article 34
220.	Ukraine	KOVAL et autres (22429/05) définitif le : 15/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : juillet 2023	Perquisition et saisie de biens illégales, absence de recours effectif	Articles 3, 5§1, 6, 8, 13 et Article 1 du Protocole n°1
221.	Ukraine	Groupe LEVCHUK (17496/19) définitif le : 03/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2024	Manquement à l'obligation d'assurer la protection des requérantes contre la violence domestique	Article 8, Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
222.	Ukraine	Groupe LOGVINENKO (13448/07) définitif le : 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de traitement médical adéquat en détention et absence de recours efficaces, non-respect des mesures provisoires indiquées en vertu de l'article 39 et défaut de fournir aux requérants des soins médicaux adéquats et omission de protéger le droit à la vie des personnes en détention provisoire en refusant l'hospitalisation d'urgence	Articles 2, 3 et 34
223.	Ukraine	LUTSENKO (6492/11) définitif le 19/11/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Contournement de la législation par les procureurs et les juges dans le cadre de procédures pénales afin de restreindre la liberté dans d'autres buts que ceux prévus par la Convention	Article 5 et Article 18
224.	Ukraine	MAYMULAKHIN ET MARKIV (75135/14)	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2024	Absence de toute forme de reconnaissance et de protection juridique pour les couples de même sexe	Article 14 combiné avec l'article 8
225.	Ukraine	Groupe MERIT (66561/01) définitif le : 30/06/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Durée excessive de procédures civile et pénale ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 2 du Protocole n°4, Article 5§3, Article 6§1 et 13
226.	Ukraine	M.R. ET D.R. (63551/13) définitif le : 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : juillet 2023	Absence de cadre législatif et administratif pour exécuter à exécuter la décision d'un tribunal conformément à la Convention de La Haye	Article 8
227.	Ukraine	Groupe NAYDYON (16474/03) définitif le : 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2021	Absence d'une procédure claire permettant aux détenus d'avoir accès aux documents nécessaires pour motiver leurs griefs devant la Cour	Article 34, Article 6§1
228.	Ukraine	NECHIPORUK et YONKALO (42310/04) définitif le : 21/07/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2012	Procès inéquitables suite à la torture et mauvais traitements en garde à vue par la police et enquêtes ineffectives	Articles 3, 5§1, 5§2,5§3, 5§4, 5§5, 6§1 et 6§3 (c)

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
229.	Ukraine	Groupe NEVMERZHITSKY (54825/00) définitif le : 25/01/2008 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Mauvaises conditions de détention et transport des détenus et absence de recours effectifs	Articles 3,13, 5, 6, 8 et 34
230.	Ukraine	Groupe OLEKSANDR VOLKOV (21722/11) définitif le : 27/05/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : janvier 2024	Violations diverses liées à l'indépendance et l'impartialité des juges ; ingérence de l'exécutif dans le judiciaire ; procédure disciplinaire inéquitable contre un juge	Articles 6 et 8
231.	Ukraine	Groupe PETUKHOV (No. 2) (41216/13) définitif le : 09/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2023	L'irréductibilité des peines de réclusion à perpétuité	Article 3
232.	Ukraine	Groupe SERGEY SHEVCHENKO (32478/02) définitif le : 04/07/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 976 (octobre 2006) Dernières informations reçues : septembre 2021	Mort pendant le service militaire et l'absence des enquêtes effectives	Articles 2 et 13
233.	Ukraine	Groupe SHMORGUNOV (15367/14) définitif le 21/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1492 (mars 2024) Dernières informations reçues : février 2024	Nombreuses atteintes aux droits de l'homme lors des manifestations de Maidan	Articles 2, 3, 5, 8, 11
234.	Ukraine	SHVETS (22208/17) définitif le : 23/07/2019 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : janvier 2023	Non-exécution de la décision de justice accordant le droit de visite à la petite-fille mineur du requérant	Article 8
235.	Ukraine	SHVYDKA (17888/12) définitif le : 30/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2023	Effet non-suspensif des appels contre les infractions administratives ; sanction de détention administrative disproportionnée pour un acte de liberté d'expression	Article 10 Article 2 du Protocole n°7

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
236.	Ukraine	Groupe VYERENTSOV (20372/11) définitif le : 11/07/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2022	Lacunes dans la législation et la pratique administrative relatives au droit à la liberté de manifester, notamment celles conduisant à des condamnations imprévisibles de manifestants	Articles 3 et 6§1
237.	Ukraine	YUKHYMOVYCH (11464/12) définitif le : 17/03/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Homicide lors d'une tentative d'arrestation et absence d'enquête effective	Article 2
238.	Ukraine	ZELENCHUK et TSYTSYURA (846/16) définitif le 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	L'interdiction de longue date de la vente de terrains agricoles (le « moratoire sur les terres »), ayant une large portée ainsi qu'une nature inflexible et globale	Article 1 du Protocole n°1
239.	Ukraine	Groupe ZHOVNER + YURIY NIKOLAYEVICH IVANOV (56848/00) définitifs le : 29/09/2004 15/01/2010 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1475 (septembre 2023) Dernières informations reçues : juin 2023	Problème persistant de non-exécution des décisions de justice internes rendues principalement contre l'Etat ou les entreprises publiques ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 6§1, Article 13
240.	Royaume-Uni	Groupe GAUGHRAN (45245/15) définitif le : 13/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1483 (décembre 2023) Dernières informations reçues : septembre 2023	Conservation, sans limitation de durée et sans possibilité de réexamen de la situation, du profil ADN, des empreintes digitales et de la photographie d'une personne reconnue coupable d'une infraction mineure ou arrêté mais finalement non condamné.	Article 8
241.	Royaume-Uni	Groupe McKERR (28883/95) définitif le : 04/08/2001 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 147f5 (septembre 2023) Dernières informations reçues : avril 2024	Actions des forces de sécurité en Irlande du Nord dans les années 1980 et 1990 : défaillances dans les enquêtes menées par la suite sur les décès ; défaut d'indépendance des fonctionnaires de police chargés des enquêtes ; absence de contrôle public et d'informations fournies aux familles des victimes sur les motifs des décisions de n'engager aucune poursuite judiciaire	Article 2 (procédural)
242.	Royaume-Uni	V.C.I. et A.N. (77587/12) définitif le : 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1468 (juin 2023) Dernières informations reçues : mars 2024	Absence de mesures opérationnelles adéquates pour protéger deux victimes potentielles de la traite d'enfants contre les poursuites	Article 4 et 6

